

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

	Vos références	
	Numéro fiscal (C) : Référence de l'avis : Numéro de contrat de prélèvement : RUM* : Numéro de propriétaire :	
	Débiteur(s) légal(aux) :	
75040		
75		
	Numéro de rôle : Date d'établissement : Date de mise en recouvrement : * Référence Unique de Mandat	

Votre situation —— MONTANT RESTANT À PRÉLEVER	77,00 €
Détail du montant restant à prélever	
Montant de vos taxes foncières	325,00 €
Acomptes mensuels versés	248,00€

Compte à débiter :

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019 31,00 € 15 OCTOBRE 2019 31,00 € 15 NOVEMBRE 2019 15,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020:

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2020	32,00 €	15 JUIN	2020	32,00 €
17 FEVRIER	2020	32,00 €	15 JUILLET	2020	32,00 €
16 MARS	2020	32,00 €	17 AOUT	2020	32,00 €
15 AVRIL	2020	32,00 €	15 SEPTEMBRE	2020	32,00 €
15 MAI	2020	32,00 €	15 OCTOBRE	2020	32,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

➡ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

🗢 Par téléphone : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0 810 012 034* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Sur place: Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PARIS 18E GRANDES CARRIERES

61 RUE EUGENE CARRIERE - 75875 PARIS CEDEX 18

Tél: 01 40 25 42 13

"(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département :	Commune

TF 2019		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018	13,50	%	%	%	%	0.647 %	6,21 %	%	
	Taux 2019	13,50	%	%	%	%	0,632 %	6,21 %	0,00717 %	
	Adresse									
	Base ①	1529					1529	1529	1529	
S	Cotisation	206					9	95	0	310
bâtie	Cotisation lissée ②						3	33		310
s p	Adresse									
Propriétés	Base ①									
do	Cotisation									
4										
	Cotisation lissée ②									
	Cotisations 2018	202					9	93		
	Cotisations 2019	206					9	95		310
	Variation	+1,98	%	%	%	%	0 %	+2,15 %	%	
		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018		%	%	%	%	%	%	%	
es	Taux 2019		%	%	%	%	%	%	%	
ı bâties	Bases terres Non agricoles									
non	Bases terres agricoles									
w	Cotisations 2018									
iét	Cotisations 2019									
Propriété	Variation		%	%	%	%	%	%	%	
<u>P</u>	Dé	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportion	nel:			
Base Collectivité				Droit fixe :						
							Frais de nection	de la fiscalité direc	te locale	4.5
tidux 2016 a dirisi que les cousarions 2018 de la commune et du departement sont donc fusionnés dans la colonne «Commune» pour permettre la comparaison avec le taux 2019 et la cotisation 2019. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 3 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 3 €. Le versement net de la Ville de Paris au fonds de solidarité de la région lle-de-France s'élève à 197 918 564 €.					donc donc			to locale	15	
						Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité				
					ince					
					Montant de votre impôt :			325		
								•		
							1			1